



Cette semaine retrouvez les précisions de nos internautes sur le radar - feu rouge de Cagnes sur mer ainsi que sur le Skate Park... Les mots doux de la majorité municipale à l'encontre de Marc Orsatti.

Les mots doux du conseil municipal:

"Vous êtes un âne et un pauvre type... Si tu perles du clan Revel, je te démolis" propos de Henri Revel à Marc Orsatti

"Vous êtes la honte de St Laurent du var" propos de Georges Zaragozal à Marc Orsatti

Marc Orsatti a demandé des excuses publiques...

Qui a dit qu'il n'y avait pas d'ambiance dans les conseils municipaux

Les précisions de nos internautes

A propos du radar [feu rouge de Cagnes sur Mer](#)

Peut-on être flashé en passant au feu orange ?

Non. Les radars contrôlant le franchissement des feux rouges, ils ne surveillent pas le franchissement au feu orange. Le radar entre en action uniquement lorsque le feu passe au rouge et qu'il détecte un véhicule franchissant la ligne d'effet du feu tricolore. Cette dernière est matérialisée au sol par des pointillés blancs. Ce n'est donc pas la position du poteau du feu tricolore qui compte.

Le radar contrôle-t-il aussi la vitesse ?



Non. Les radars feux rouges ne contrôlent que le franchissement du feu rouge et pas la vitesse. Des radars feux rouges contrôlant également et simultanément la vitesse existent dans d'autres pays comme l'Italie ou le Canada mais pas encore en France.

Peut-on être verbalisé si le véhicule est immobilisé ?

Non. Il peut arriver qu'un véhicule ne puisse plus avancer à cause d'un arrêt momentané ou d'un ralentissement de la circulation. L'immobilisation est enregistrée par les capteurs installés de part et d'autre de la ligne d'effet du feu et le message d'infraction n'est pas validé.

La présence d'un radar feu rouge est-elle signalée ?

Non. Contrairement aux radars fixes, les dispositifs de franchissement feux rouges ne sont pas signalés par panneau routier.

Quelle est la sanction pour un franchissement de feu rouge ?

Le contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 4 points sur son permis de conduire.

Est-ce que je peux être sanctionné même si je m'arrête à hauteur du poteau du feu rouge ?

Oui. Le radar au feu rouge flashe tous les véhicules franchissant la ligne d'effet du feu tricolore matérialisée au sol par des pointillés blancs. La position du poteau sur lequel est installé le feu tricolore est parfois plus de 5 mètres après la ligne d'effet du feu.

Est-ce que tous les radars feux rouge flashent par l'arrière ?

Oui. Quel que soit le modèle de radar feu rouge, les photos sont présent exclusivement par l'arrière. Le radar est toujours installé une vingtaine de mètres avant le feu tricolore qu'il contrôle.

Source : Radar-feu.com/

Un règle : Attention aux pointillés qui se trouvent à quelques mètres du feu. Pour éviter tout problème il faut s'arrêter aux pointillés et non au poteau du feu.

Merci à Franck

Écrit par SLV.net

Samedi, 27 Février 2010 19:14

A propos du [skate park de Saint Laurent du Var](#)



Alors que Saint Laurent du var essaie de fermer le dernier le seul skate park de la ville, Nice a trouvé un emplacement pour un troisième Skate Park... Nous ne devons pas avoir les mêmes jeunes!

[L'article](#)

Merci à Olivier

La météo

Écrit par SLV.net

Samedi, 27 Février 2010 19:14

Di 28	Lu 1	Ma 2	Me 3	Je 4	Ve 5	Sa 6	Di 7
							
13°C	12°C	13°C	11°C	11°C	10°C	9°C	9°C

Vos réactions, vos manifestations... un seul mail.

slv.net@hotmail.fr